

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Arrêté du 18 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux concours internes exceptionnels de recrutement de professeurs des écoles (académie de Créteil, académie de la Guyane et académie de Versailles)**

NOR : *MENH2333688A*

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 18 mars 2024, le nombre de postes offerts aux concours internes exceptionnels de recrutement de professeurs des écoles stagiaires, au titre de l'année 2024, fixé à 370 postes, est réparti ainsi qu'il suit :

- 200 postes dans l'académie de Créteil ;
- 50 postes dans l'académie de la Guyane ;
- 120 postes dans l'académie de Versailles.